



Les décrets Tertiaire et BACS (Building Automation & Control Systems) imposent aux entreprises et collectivités des obligations de réduction des consommations d'énergie en exploitation et la mise en œuvre d'actions concrètes sur les bâtiments existants.

Grâce à l'Energy Management et aux nouveaux systèmes de Gestion Technique du Bâtiment (GTB), il est possible de réduire considérablement les consommations énergétiques tout en limitant les investissements.

Connectez vos bâtiments et pilotez leur performance à distance



Réduisez les interventions terrain par la supervision des bâtiments à distance

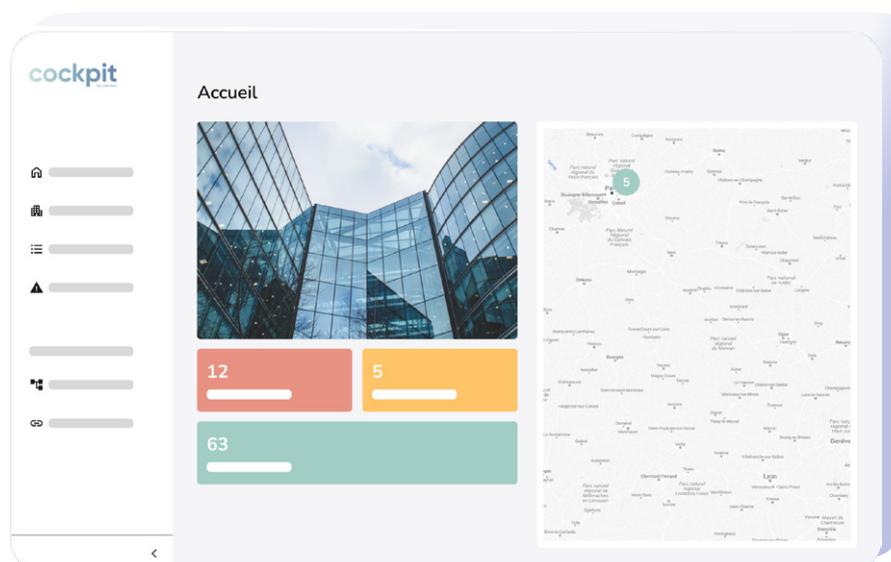


Pilotez les installations techniques en masse avec des fonctionnalités dédiées



Mettez-vous en conformité avec le décret BACS d'ici janvier 2025

cockpit, une solution adaptée aux parcs multisites



- ✓ Une supervision multisites et multiprotocoles
- ✓ Une interface simple à utiliser
- ✓ Cartographie des points
- ✓ Alertes en cas d'anomalies
- ✓ Des protocoles de communication terrain ouverts natifs
- ✓ Un matériel approuvé et maîtrisé par de nombreux intégrateurs pour assurer la maintenance ainsi que l'ajout de fonctionnalités
- ✓ Une connexion à distance sécurisée via un routeur VPN
- ✓ Un automate évolutif pouvant intégrer de nombreuses fonctionnalités additionnelles et concevoir une GTB complète

La supervision multisites pour maximiser les économies d'énergie

Zoom sur

Le décret BACS

Le décret BACS (Building Automation & Control Systems) transpose en droit français une directive européenne relative à la performance énergétique des bâtiments tertiaires. Publié au journal officiel en juillet 2020, il vient compléter le décret Tertiaire en imposant une obligation de moyen pour parvenir aux objectifs de réduction des consommations des bâtiments tertiaires.

Le Décret BACS impose aux bâtiments tertiaires qui ont un système de chauffage et de climatisation d'une puissance nominale dépassant 290 kW, d'être équipés avant le 1^{er} janvier 2025 (avant le 1^{er} janvier 2027

pour une puissance supérieure à 70 kW), d'un système d'automatisation et de contrôle avec un rendement énergétique élevé, selon la classification de la norme EN 15232.

Ainsi, la plupart des bâtiments de 1 000 m² et plus sont assujettis au décret en fonction de la performance énergétique du bâtiment

Plusieurs contraintes s'imposent aux gestionnaires et exploitants pour répondre à cette obligation réglementaire. Alors que le décret BACS impose de collecter des données sur un temps long, les systèmes de GTB n'ont pas été conçus pour cela. Il faut donc les adapter pour permettre d'enregistrer les données en masse, les restituer et les fiabiliser.

Pour cela, l'association de professionnels de l'Energy Management s'avère utile afin de s'assurer que le système GTB répondra à l'objectif final de réduction des consommations énergétiques.

Enfin, les systèmes de GTB classiques n'intègrent pas d'indicateurs de référence permettant de comparer la performance des bâtiments, ce qui représente un frein à la réalisation d'économies à l'échelle d'un parc immobilier.



Nos conseils pour maximiser vos économies d'énergie grâce à la GTB

- Penser décret BACS et décret Tertiaire ensemble
- Réaliser un diagnostic des installations GTB existantes pour s'assurer de la faisabilité et choisir la solution adéquate
- Sélectionner une solution ouverte, interopérable et évolutive dans le temps
- Gérer les interfaces entre les lots techniques et s'assurer de la pertinence des analyses fonctionnelles
- Engager l'ensemble des acteurs autour d'un même objectif de performance énergétique
- Être accompagné par des professionnels de type bureau d'études et s'assurer de l'expertise en Energy Management pour inclure les aspects de performance énergétique à tous les niveaux du cahier des charges

advizeo, une société engagée pour la transition énergétique

advizeo associe l'innovation technologique à une ingénierie d'excellence pour massifier les économies d'énergie des entreprises et collectivités.

Notre impact en chiffres

+ de 250

clients

52 millions

de m² optimisés

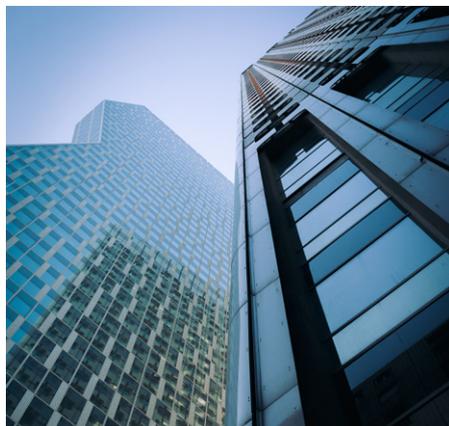
12,8 TWh

gérés en 2022

55 M€

d'économies réalisées par nos clients sur une année

En 2022, les **économies d'énergie réalisées** par advizeo représentent la consommation annuelle des habitants de la ville de Lille.



Ils nous font confiance



CONTACT

+33 1 82 51 45 34

contact@advizeo.io

www.advizeo.io | cockpit.advizeo.io

PARIS

La Félicité Paris Sully-Morland
2 Cour de l'Île Louviers
75 004 Paris

LYON

Dieze Corner
97-101 boulevard Vivier Merle
69 329 Lyon cedex 03 CS 53324

VITROLLES

3 Chemin des Gorges
de Cabriès
13 127 VITROLLES

NANTES

Buro Club
2 rue Crucy
44 000 Nantes